



POUR RENFORCER LES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE au Canada

L'Association canadienne de santé publique invite le gouvernement fédéral à amener les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres acteurs à créer des systèmes de santé publique cohésifs, complets et responsables au Canada.

Comment la santé publique est organisée

Au-delà des éléments structurels (le « quoi » et le « qui »), la force des systèmes de santé publique dépend aussi de la façon dont les instances s'organisent et dont elles régissent leurs interactions avec les autres systèmes qui structurent les grands déterminants de la santé des populations du Canada.

Des responsabilités fédérales mal définies à l'égard de la santé publique

Certaines des lacunes béantes dans la gouvernance des systèmes de santé publique du Canada tirent leur origine du rôle ambigu du gouvernement fédéral en la matière. La Loi constitutionnelle de 1867 assigne un nombre restreint de responsabilités au gouvernement fédéral, mais en pratique, celui-ci se charge de responsabilités plus larges dans le paysage de la santé publique, et il devrait en adopter de nouvelles.

Les effets des modèles administratifs sur la prestation des services de santé publique

Au Canada, les instances gouvernementales établissent chacune à leur façon les responsabilités, les pouvoirs, les modèles organisationnels et le leadership de leurs systèmes de santé publique, et les points d'intersection entre la gouvernance de la santé publique et les systèmes de soins de santé en général varient énormément. Il existe peu de données probantes pour étayer les effets réels de la réorganisation des structures et de la réaffectation des fonds sur la qualité des services de santé publique offerts, ou pour déterminer quelles formes de gouvernance donneraient de meilleurs résultats.

Le poids de la promotion de la santé dans la gouvernance des systèmes de santé publique

De nombreux leviers stratégiques qui jouent dans les résultats de santé des populations relèvent du mandat d'autres ministères, mais il n'est pas facile de transférer le savoir-faire en santé publique dans l'élaboration des politiques de ces ministères.

Le rôle des médecins-hygiénistes en chef ou des directeurs et directrices de la santé publique dans la gouvernance

Dans la plupart des administrations de santé publique, les médecins-hygiénistes en chef ou directeurs/directrices de la santé publique sont là pour offrir des conseils scientifiques de haut niveau aux instances décisionnelles. Le manque de clarté des mandats internes et externes de ce rôle aux yeux du public et des fonctionnaires est la source d'une grande confusion.

APPELS À L'ACTION

L'ACSP invite le gouvernement fédéral à :

1. Prendre l'initiative de créer pour le Canada une nouvelle Loi sur la santé publique qui définisse les fonctions de base et les objectifs des services de santé publique au Canada et qui décrive le mandat du gouvernement fédéral concernant le soutien de la santé publique, au palier national et en collaboration avec les provinces et territoires.
2. Adopter un éventail de pratiques de gouvernance qui permettraient au savoir-faire en santé publique de mieux guider l'élaboration de politiques publiques favorables à la santé des populations du Canada.



POUR RENFORCER LES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE au Canada

L'Association canadienne de santé publique invite le gouvernement fédéral à amener les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autres acteurs à créer des systèmes de santé publique cohésifs, complets et responsables au Canada.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Nous invitons le gouvernement du Canada à :



FONCTIONS DE BASE DES SYSTÈMES DE SANTÉ PUBLIQUE

- 1 Réunir les gouvernements provinciaux et territoriaux pour créer un énoncé pancanadien des fonctions de base de la santé publique afin d'établir un engagement commun envers le mandat des services de santé publique.

OBJECTIFS DE SANTÉ DES POPULATIONS

- 2 Travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à traduire les fonctions de base convenues de la santé publique en un ensemble de grands objectifs de santé des populations qui précisent les résultats que les services de santé publique seront tenus de fournir aux populations du Canada.
- 3 Rechercher un accord sur des indicateurs de résultats pancanadiens permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs de santé des populations.

COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- 4 Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les acteurs concernés à produire une liste actualisée des compétences en santé publique.

FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- 5 Diriger des consultations sur un programme de formation pancanadien pour la main-d'œuvre professionnelle en santé publique fondé sur un jeu renouvelé de compétences en santé publique. Déterminer les formules optimales de prestation de cette formation.
- 6 S'engager à financer une plateforme de formation en ligne pour la main-d'œuvre en santé publique, à mettre au point et à offrir par l'Agence de la santé publique du Canada ou à déléguer à une organisation d'acteurs compétente.

GOVERNANCE

7 DIRIGER LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE QUI :

- Définisse les fonctions de base et les objectifs des services de santé publique du Canada;
- Décrive le mandat fédéral de soutien à la santé publique au palier national et en collaboration avec les provinces et territoires;
- Alloue de nouveaux transferts de fonds ciblés aux provinces et territoires pour combler les lacunes dans leurs capacités de fournir les services de santé publique;
- Attribue des obligations redditionnelles de communication d'informations, de contrôle et d'évaluation des effets sur la santé

publique au sein des systèmes de santé des provinces et des territoires, et qui exige des rapports annuels sur les progrès accomplis à l'échelle du pays en vue d'atteindre les objectifs de santé des populations;

- Soutienne la planification des mesures d'urgence en santé publique et définisse dans la législation les pouvoirs extraordinaires du gouvernement fédéral en matière de santé publique dans les domaines où une coordination pancanadienne est essentielle (p. ex. l'immunisation, la capacité de fabrication et la communication de données).
- 8 **ADOPTER DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE QUI PERMETTENT AUX SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ PUBLIQUE D'ÉCLAIRER LES POLITIQUES POUR LA SANTÉ :**
 - En définissant les indicateurs de résultats les plus aptes à évaluer les effets de la santé publique sur l'amélioration de la santé et la promotion de l'équité en santé;
 - En établissant des mécanismes gouvernementaux ciblés pour favoriser la collaboration interministérielle et promouvoir ainsi la santé des populations;
 - En structurant les organes et processus de gouvernance de manière à amplifier la voix et l'autorité des communautés touchées, tant pour la gouvernance habituelle de la santé publique que pendant les urgences sanitaires.



ASSOCIATION
CANADIENNE DE
SANTÉ PUBLIQUE

Porte-parole national indépendant et défenseur fidèle de la santé publique, l'Association canadienne de santé publique parle au nom des individus et des populations avec tous les ordres de gouvernement.

NOTRE VISION Des gens et des communautés en bonne santé prospérant dans des environnements rassembleurs, équitables et durables

NOTRE MISSION Améliorer la santé de toutes les personnes et toutes les communautés du Canada, en particulier celles qui sont structurellement défavorisées, et contribuer à l'avènement d'un monde plus sain et plus équitable